

CONDITIONS DE PROMOTION 2018-2019

ECOLE DE MATURITE (EM)		
<p>1^{re} et 2^e années</p> <ul style="list-style-type: none"> autant de fois 4 points qu'il y a de notes groupe : français + (L2+L3)/2 + maths + OS nombre de notes inférieures à 4 	<p>40 points 44 points 16 points</p>	<p>1^{re} année 2^e année</p>
<p>3^e année</p> <ul style="list-style-type: none"> autant de fois 4 points qu'il y a de notes (après déduction de la somme des écarts à 4 des notes insuffisantes) nombre de notes inférieures à 4 au moins 3.5 de moyenne aux examens 	<p>4 notes max. 56 points 4 notes max.</p>	<p>5 notes : épreuve complémentaire (s'il s'agit de la seule clause d'échec)</p> <p>4 notes reprises de 2^e année (chimie, physique, géographie, option artistique)</p>

PASSERELLE 1EM / 2EM (1ER SEMESTRE) - 2ECG
10.5 points = français + (L2+L3)/2 + maths Examen requis pour rejoindre l'Ecole de commerce

ECOLE DE CULTURE GENERALE (ECG)		
<p>1^{re} et 2^e années</p> <ul style="list-style-type: none"> autant de fois 4 points qu'il y a de notes points négatifs nombre de notes inférieures à 4 	<p>32 points 36 points 2 points</p>	<p>1C (tronc commun) 2C (options CI, SA et SP)</p>
<p>3^e année</p> <ul style="list-style-type: none"> autant de fois 4 points qu'il y a de notes points négatifs nombre de notes inférieures à 4 au moins 3.5 de moyenne aux examens 	<p>3 notes max.</p> <p>40 points 48 points 2 points 3 notes max.</p>	<p>4 notes : épreuve complémentaire (s'il s'agit de la seule clause d'échec)</p> <p>3C – options SP 3C – option SA</p>

PASSERELLE 1ECG / 1E -1EM

1° Accès aux cours préparatoires

- statut d'élève régulier
- bulletin suffisant
- 15 points = français + langue 2 ou langue 3 + mathématiques

2° Conditions finales

- bulletin annuel suffisant
- 15 points = français + langue 2 ou langue 3 + mathématiques
- au moins 4 à chacun des examens de français et de mathématiques

EXAMENS ECOLE DE CULTURE GENERALE ET ECOLE DE MATURITE

Les candidats, dont l'échec n'est dû qu'à l'examen, peuvent se présenter à une session de rattrapage. La session de rattrapage se compose des épreuves complètes d'examen dans les disciplines dont la note définitive est insuffisante. Les notes définitives suffisantes restent acquises.

Les notes obtenues lors de la session de rattrapage remplacent celles de la session ordinaire ; elles sont combinées avec les notes annuelles pour établir un nouveau bulletin de notes définitives. La Conférence des maîtres apprécie les cas limites ou les circonstances particulières.

MATURITE SPECIALISEE ORIENTATION PEDAGOGIE (MSOP)

Accès aux examens

- évaluation finale du TMSP

4,0 min.

Réussite

- somme des notes (sans l'anglais, ni éthique et cultures religieuses)

24 points

TMSP, allemand, français,
mathématiques, sciences
expérimentales, sciences humaines

- points négatifs
- nombre de notes inférieures à 4

1 point

2 notes max.

Accès à la session de rattrapage

- points négatifs
- nombre de notes inférieures à 4

2 points

3 notes max.